



Aktion für eine unabhängige
und neutrale Schweiz

Action pour une Suisse
indépendante et neutre

Azione per una Svizzera
neutrale e indipendente

Plus de 40 000 membres

Réflexions à propos de l'adhésion de la Suisse à l'ONU

Prof. Dr. Christoph Mörgeli

**Action pour une Suisse indépendante
et neutre ASIN**

Président: Christoph Blocher,

conseiller national, UDC, Zurich

Vice-président: Paul Eisenring

anc. conseiller national, PDC, Zurich

Christian Miesch,

anc. conseiller national, UDC, Titterten/BL

Maître Jean-Dominique Cipolla,

PDC, Martigny

Secrétariat général:

Thunstrasse 113, Case postale 218,

3000 Bern 16

Tél. 031 356 27 27, Fax 031 356 27 28

Internet: <http://www.asin.ch>

E-Mail: asin@asin.ch

CCP: 30-10011-5

Directeur: Hans Fehr

Directeur adjoint: Jeremias Riesch

Secrétariat: Katharina Fischer

Adresse pour la Suisse romande:

ASIN, Case postale 2,

1470 Estavayer-le-Lac



Christoph Mörgeli

de Stäfa,
né en 1960,
Prof. Dr. en phil. et
historien, directeur
de musée à
l'Université de
Zurich, conseiller
national UDC,
lieutenant-colonel.

Réflexions à propos de l'adhésion de la Suisse à l'ONU

Prof. Dr. Christoph Mörgeli,
Conseiller national

Avant la votation sur l'ONU, les sceptiques doivent s'attendre à un véritable raz-de-marée propagandiste de la part des partisans d'une adhésion. Le ton toujours plus agacé de leurs «informations» rappelle celui que les pédagogues impatientes adoptent généralement devant des enfants récalcitrants. On va inlassablement nous seriner le message suivant: *«Les objectifs de la Suisse et de l'ONU sont exactement les mêmes, à savoir la paix et les droits de l'homme».*

La récente conférence sur le racisme de l'ONU à Durban nous a pourtant montré à quel point l'ambiance y était peu pacifique et peu axée sur les droits de l'homme, et combien les prétendus droits de l'homme servent abusivement de prétexte à des jeux de puissance politiques.

On ne cesse de nous répéter: *«la Suisse est aujourd'hui quasiment le dernier pays à se tenir à l'écart de l'ONU et elle doit enfin faire preuve d'un peu de courage.»* Pourtant, cela ne nous déplaît pas de faire bande à part au niveau des droits de liberté des citoyens, du faible taux de chômage et d'une prospérité unique en son genre! Et en quoi faudrait-il aujourd'hui encore le moindre courage pour adhérer en tant que cent quatre-vingt-dixième pays à l'ONU? Ne faut-il pas en réalité plus de courage pour prendre librement la décision de ne pas adhérer à l'ONU politique?

On martèle aussi l'idée suivante: *«l'idée de la solidarité et de la justice sociale requiert une adhésion à l'ONU.»* Faut-il comprendre par là que, depuis peu, notre CICR, qui travaille sur le plan global, notre Corps d'aide en cas de catastrophes et les bons services de notre pays ne valent même plus la peine d'être mentionnés? Faut-il se résoudre à qualifier de solidaires ceux qui distribuent l'argent des autres? Ceux qui revendiquent le plus d'argent de l'Etat vous

paraissent-ils donc les plus sociaux, ou ne serait-ce pas plutôt le cas de ceux qui gagnent au quotidien leur vie et celle de leurs familles?

«Les problèmes globaux, tels que les réfugiés, le réchauffement de la terre, la famine dans le monde et la position de la femme nous concernent aussi.» C'est incontestable et c'est pourquoi la Suisse collabore activement dans toutes les organisations de l'ONU qui se penchent sur ces thèmes. Nous payons pour cela un demi-milliard de francs, soit un montant par tête d'habitant qui est plusieurs fois supérieur à celui que les Américains versent à l'ONU.

On nous rabâche aussi les oreilles avec des sentences comme celle-ci: *«En tant que non-membre, nous ne pouvons pas exercer d'impact sur l'évolution du droit international.»* Mais les décisions prises par l'ONU ont-elles en tous les cas quelque chose à voir avec le droit, ou se pourrait-il que, dans cette organisation, les structures de puissance jouent un rôle nettement plus important?

On nous rétorque: *«On ne peut pas être neutre contre la terre entière.»* Certes, la Suisse n'est pas neutre quand il s'agit de faire la distinction entre droit et violation du droit. Mais il faut être aveugle pour croire que les décisions de l'ONU sont synonymes de droit. Si nous interprétons notre neutralité comme une indépendance d'esprit, notre neutralité face à de nombreuses décisions de l'ONU est un véritable devoir. Là où nous pouvons reconnaître un droit, libre à nous de participer aux décisions correspondantes de l'ONU. La neutralité n'est pas une entrave, mais elle nous permet de pratiquer ce qui nous semble être des droits humains, en fonction *notre libre arbitre.*

On nous implore: *«Nous devons avoir un droit de codécision au sein de l'ONU et pouvoir nous y faire entendre.»* Mis à part le fait que par «nous», on n'entend que les politiciens et en aucun cas les citoyennes et citoyens, cette unique voix dans un concert de 190 membres risque fort de passer inaperçue. Et, dans le chœur de l'ONU, cinq membres puissants,

dotés de droits spéciaux, ont le pouvoir de faire taire à tout moment toute objection de la part des autres Etats.

On cherche également à nous faire croire que: *«nous sommes aujourd'hui déjà étroitement corrélés à l'étranger.»* Tel est naturellement le cas pour nos relations économiques. Mais notre pays a acquis sa position économique forte grâce à ses propres performances économiques. Pour cela, une adhésion à l'ONU est sans importance, sinon la Suisse, qui n'en est pas membre, n'aurait jamais le poids économique qui est le sien à l'heure actuelle.

Lieux communs et lapalissades

A l'objection que notre neutralité est mise en danger par une adhésion à l'ONU, notre Conseil fédéral riposte qu'il va faire une déclaration de neutralité devant le

Parlement et à New York. L'ennui est qu'une déclaration de neutralité unilatérale et non confirmée par les organes de l'ONU n'a pas la moindre valeur. Ce que la plupart des citoyens entendent par neutralité n'est de toute façon depuis longtemps plus conforme à l'interprétation très diluée que le Conseil fédéral et le Parlement donnent à la neutralité.

Les déclarations des partisans de l'ONU sont restées exactement les mêmes qu'en 1986, lorsque les citoyens ont massivement rejeté une adhésion. La charte de l'ONU est elle aussi restée textuellement la même. Pour les citoyennes et citoyens, il n'y a donc aucune raison de changer d'avis. *«Entretemps, le monde n'est plus séparé en deux blocs de puissance rigides»*, nous dit-on encore. Mais, en réalité, c'est bien pendant la guerre froide qu'il eût éventuellement été judicieux d'adhérer à une ONU qui n'était à l'époque pas encore soumise à la prédominance d'un seul Etat. On y aurait effectivement encore pu défendre les valeurs démocratiques et l'économie de marché de l'Occident

contre la catastrophe humanitaire du communisme.

Nous constatons: Les «arguments» des partisans de l'ONU ne sont en grande partie que des lieux communs et des lapalissades qui n'ont strictement rien à voir avec la nécessité d'une adhésion. Le front uni des partisans enthousiastes d'une adhésion à l'ONU ne parviendra pas à pousser la Suisse dans l'ONU si nous continuons à rester fidèles à nos principes et si nous restons vigilants, en dépit du brouillard qui est savamment répandu par le Palais fédéral et les médias.

L'idée de la Confédération

La tâche de la Suisse ne consiste en effet pas à imiter bêtement l'exemple des autres Etats et à se soumettre au terrorisme psychologique du groupe. Notre vision de la Suisse est bien plus exigeante et ambitieuse: nous souhaitons rester

plus indépendants et démocratiques. Nous voulons donner l'exemple et ne pas copier celui des autres. Nous savons en effet que l'ONU est tout sauf un regroupement de pays exemplairement démocratiques, libres et humanitaires. Dans la plupart des Etats membres de l'ONU, les droits de l'homme sont foulés aux pieds, les dissidents politiques sont torturés et la presse est réduite au silence. Les femmes y sont opprimées, les enfants exploitées, sans compter le népotisme, la corruption et le gaspillage d'argent qui y sont omniprésents. Qu'on nous épargne par conséquent l'image d'une ONU «progressiste» à laquelle la Suisse obsolète peine à emboîter le pas et dans le sein de laquelle nous devons enfin retourner repentants, puisque c'est le seul endroit où nous trouverons le salut!

Nous nous interrogeons sur l'idée et le contenu de notre Confédération. De par son origine, il s'agit d'une communauté qui a été créée spontanément par des personnes libres pour s'assurer mutuellement la possibilité de s'épanouir librement. La Suisse

doit par conséquent être par principe un Etat de droit et non pas un Etat de puissance. Chez nous, le recours à une politique extérieure doit consister à transformer dans la mesure du possible les relations de puissance internationale en relations de droit.

L'ONU n'est toutefois pas une organisation de droit, mais une organisation de puissance, car elle accorde aux puissants un droit spécial, auquel nous devrions également nous soumettre. Les Nations Unies ont doté les cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'un droit de veto et font primer par conséquent la puissance sur le droit. Un petit Etat ne doit jamais se soumettre à un tel principe, car il ne peut compter que sur le droit et non pas sur la puissance. En adhérant à l'ONU politique, nous serions à chaque querelle de puissance qui se déroule au palais de verre de l'ONU à New York appelés à prendre position pour une puissance ou une autre. Les décisions de l'ONU qui sont dirigées contre des Etats isolés n'ont en effet strictement rien à voir avec le droit ou la

justice. Les Américains empêchent une condamnation d'Israël pour ses agissements en Palestine, les Russes se mettent à l'abri d'une condamnation de leur guerre cruelle en Tchétchénie et les Chinois se moquent de toutes les protestations contre leur occupation du Tibet grâce à leur droit de veto.

La neutralité est la garante de la liberté d'opinion

L'application judicieuse de principes qui ont inspiré la création de la Confédération a pour nom neutralité. Ce n'est pas un but en soit ou une simple habitude, mais elle nous garantit notre indépendance sur le plan extérieur et, aussi, en sus de notre liberté politique, la liberté spirituelle et morale de nous faire notre propre idée sur les choses. Elle est donc exactement le contraire d'un isolement. Notre Etat n'est pas une institution morale, mais il crée et préserve le

droit et constitue par conséquent un moyen pour maintenir la paix de notre pays sur les plans externe et interne. Il est une simple association d'intérêts et en aucun cas une tutelle morale des citoyens ou de la Communauté internationale, comme le pense le Président actuel de la Confédération. Il appartient aux personnes, familles, Eglises et associations professionnelles de créer des idéaux, mais jamais à l'Etat. La neutralité politique a aussi et surtout pour but de garantir l'indépendance de notre jugement. L'Etat n'a pas le droit de dicter aux citoyens une ligne de conduite morale. Les prises de position de plus en plus souvent moralisatrices du Conseil fédéral sur toutes sortes de problèmes internationaux sont douteuses et inacceptables. Il ne demande en effet pas une seule fois l'avis à la population. Je ne supporterai pas que le Conseil fédéral annonce «*la Suisse pense...*», «*la Suisse condamne résolument...*». L'avis de Monsieur Deiss n'est pas le mien, pas plus que celui de Monsieur Leuenberger et à plus forte raison pas celui de Madame Dreifuss!

Non, nous autres citoyennes et citoyens suisses obligeons notre gouvernement et notre administration de se tenir tranquilles et de ne pas parler en notre nom lorsqu'ils devraient se taire. Nous ne voulons pas qu'ils nous entraînent dans des conflits que les citoyens devront payer de leur poche, quand ce n'est pas de leur vie.

On entend aujourd'hui constamment la revendication «d'activer» notre politique extérieure. Les événements qu'implique cette activation n'inspirent pas confiance: nous constatons aujourd'hui déjà une politique qui repose sur des phrases creuses et qui ne fait que répéter ce qui est considéré comme «politiquement correct» sur le plan international. C'est là une politique qui consiste simplement à se joindre au chœur des faux jetons, hypocrites et de ceux qui cherchent partout des boucs émissaires, tout en pratiquant une distinction complaisante entre le «bien» et le «mal». Plus un Etat est faible, plus les autres peuvent le tarabuster et plus la condamnation de la Suisse sera lourde. Le secrétaire d'Etat von Däniken a

donné textuellement la réponse que voici à la question de savoir pourquoi la Suisse s'était prononcée de manière négative sur notre voisin l'Autriche, après qu'un changement de gouvernement s'y fut produit de manière très démocratique: *«Les mesures que l'Union européenne a prises contre l'Autriche ont également été adoptées par d'autres Etats d'Europe occidentale, qui ne font pas partie de l'UE (...) Nous constatons dans de nombreux médias internationaux la tendance de mettre la FPÖ d'Autriche et son président sur un plan d'égalité avec la situation qui prévaut en Suisse (...). Je pense que ce sont là suffisamment de raisons pour inciter le Conseil fédéral à prendre position.»*

Selon cette déclaration invraisemblable du plus haut fonctionnaire de notre Département des affaires étrangères, ce sont donc de nos jours les autres Etats et les médias internationaux qui décident du cap que doit suivre la politique extérieure de notre pays!

L'hypocrisie de la Charte de l'ONU

Dans notre pays, nous entendons par neutralité tout au moins la non-ingérence militaire dans les guerres d'autres Etats, même si nous l'interprétons de manière très large. Mais l'ONU livre des guerres et y prend parti. Elle en charge d'ailleurs l'OTAN, respectivement l'Amérique, faute de disposer de ses propres forces armées. La sécurité collective, telle qu'elle est proclamée par l'ONU, et le leadership simultané de certains Etats isolés, s'excluent toutefois mutuellement. Notre neutralité n'est pas compatible avec la prétention américaine d'assurer le leadership global. Une adhésion à l'ONU ne serait par conséquent rien d'autre qu'un acte d'obédience servile et l'expression d'une attitude de soumission très peu caractéristique pour notre pays.

L'hypocrisie commence déjà à l'article 2 de la Charte de l'ONU, selon lequel l'ONU repose sur le «principe de l'égalité souveraine

de tous ses membres». Mais, dans la réalité des faits, il ne saurait être question d'égalité, puisque les grandes puissances USA, Russie, Chine, Grande-Bretagne et France bénéficient d'un droit spécial très étendu grâce à leur veto. Ne sont par conséquent souverains dans le vrai sens du terme que ces cinq Etats, ainsi que ceux qui ne sont pas membres de l'ONU, comme c'est le cas pour la Suisse. A l'article 4, on précise que l'ONU regroupe les Etats «pacifiques». En 1945, au moment de l'adoption de la Charte, on comptait parmi ces Etats la dictature soviétique de Staline, qui a commis des assassinats de masse! Ces Etats «pacifiques» de l'ONU se sont livrés mutuellement d'innombrables guerres depuis la Deuxième Guerre mondiale, et les cinq membres permanents «pacifiques» du Conseil de sécurité de l'ONU sont comme par hasard aussi les cinq plus grands marchands d'armes du monde. Depuis la nuit des temps, les guerres ont été livrées non pas pour faire triompher le droit ou pour punir les coupables, mais dans le seul et unique but de défendre les intérêts de l'Etat concerné.

L'article 25 nous dicte «d'approuver et d'exécuter» les décisions prises par le Conseil de sécurité et par conséquent par les grandes puissances ayant le droit de veto. Les mesures violentes de l'ONU sont précisées au chapitre VII de la Charte de l'ONU. Selon cet article, le Conseil de sécurité prend des mesures économiques et de guerre contre des Etats tiers. Le Conseil fédéral n'a jamais déclaré qu'une adhésion de la Suisse à l'ONU était complètement incompatible avec notre neutralité. Bien au contraire, après une adhésion à l'ONU, il nous incitera sans doute à faire aussi partie du Conseil de sécurité pour y faire entendre encore davantage notre voix.

La fin de la neutralité

L'article 41 de la Charte de l'ONU permet au Conseil de sécurité d'inviter les membres de l'ONU à interrompre entièrement ou partiellement leurs relations écono-

miques avec les différents Etats, les communications ferroviaires, maritimes, aériennes, les communications postales, télégraphiques, radioélectriques et les autres moyens de communication. Le Conseil de sécurité peut aussi demander aux membres de l'ONU d'interrompre leurs relations diplomatiques avec les autres Etats. Ces possibilités sont toutes incompatibles avec l'indépendance et la neutralité de la Suisse ancrées dans notre Constitution.

Le boycottage économique et l'engagement de la famine comme arme ne sont d'ailleurs nullement plus humains ou plus moral que les bombardements: l'Etat qui a recours à la l'arme de la famine ne court aucun risque et ne doit pas déployer des efforts particuliers. Cette arme ne frappe guère les despotes et dictateurs coupables, mais elle touche en priorité les plus pauvres qui sont innocents. Selon un rapport dont l'ONU a mandaté le professeur en droit belge Marc Bossuyt, les sanctions de l'ONU sont le plus souvent inefficaces et violent de surcroît le droit international. L'auteur arrive

à la conclusion que les populations des Etats concernés souffrent des sanctions infligées, alors que leurs gouvernements n'en pâtissent pas. Ces derniers peuvent au contraire justifier leurs problèmes par ces sanctions. Les boycottages, les sanctions économiques et l'arme de la famine sont incompatibles avec une attitude neutre. Le Conseil fédéral utilise pourtant cette arme depuis plusieurs années, sans que les citoyens aient jamais été consultés à ce sujet.

Selon l'article 43 de la Charte de l'ONU, les membres des Nations Unies s'engagent à mettre des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité et par conséquent des grandes puissances, à les assister et à leur faciliter la tâche, notamment en leur accordant un droit de passage militaire. Même avec la meilleure volonté du monde, on ne voit pas comment on peut prétendre que de tels engagements pourraient être compatibles avec notre neutralité perpétuelle et armée.

Mais, le 22 août 2001, le Conseil fédéral a rejeté une réserve de neu-

tralité parce que la Suisse exprimerait de la sorte «*qu'en raison de sa neutralité, elle n'accepte pas ou n'est pas en mesure de respecter en tant que membre futur de l'ONU tous les engagements dictés par la Charte de l'ONU*».

Notre gouvernement pense que «la Suisse souhaite respecter sans conditions les engagements dictés par la Charte de l'ONU et qu'elle en est également capable». Le Conseil fédéral parle ainsi d'une neutralité qui a été vidée de son principal contenu, à savoir la non-ingérence militaire dans des conflits étrangers. Ou veut-il signer cet engagement dans l'espoir qu'on ne nous demande pas ensuite de le tenir? En ce qui concerne la contrainte de prendre des sanctions, la Suisse dispose de deux possibilités: soit nous violons le contrat passé avec l'ONU, soit nous nous soumettons et renonçons à notre neutralité.

Mais la neutralité n'est pas un mythe, mais un droit constitutionnel en vigueur: l'article 173 de la nouvelle Constitution fédérale charge l'Assemblée fédérale en priorité de la tâche de «prendre

les mesures nécessaire pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse». L'article 185 confère au Conseil fédéral exactement la même obligation.

Les intérêts divergents des politiciens et citoyens

Avant l'adhésion à l'ONU, un raz-de-marée propagandiste sans précédent va déferler sur notre pays. Pour la première fois, le Parlement veut accorder des crédits pour une campagne d'endoctrinement étatique gigantesque, qui sera aussi financée par l'argent des contribuables opposés à une adhésion à l'ONU! Lorsque l'initiative populaire d'adhésion à l'ONU a risqué d'échouer, des fonctionnaires supérieurs de la Confédération ont collecté pendant leurs heures de travail des signatures, et cela pour renverser une décision massive et valide que le Souverain avait prise en 1986. Des centaines de «res-

posables de l'information» de l'Administration fédérale vont distribuer au peuple plus ou moins intéressé des brochures de propagande sur papier glacé en faveur de l'ONU; même à l'école, on ne met pas nos enfants à l'abri du rouleau compresseur propagandiste et on proclame haut et fort qu'en dehors de l'ONU, il n'y a point de salut. Les associations économiques négocient avec l'Etat sur la question de l'ONU, qui est complètement secondaire pour elles, dans le seul espoir de toucher ensuite des contre-prestations de l'Etat.

Ces activités hypernerves de la classe politique ont une bonne raison: l'enjeu est grand. Les Conseillers fédéraux, parlementaires et fonctionnaires du Département des affaires extérieures considèrent la réserve que les citoyens leur imposent en matière de politique étrangère comme une restriction frustrante, voire même comme une punition. Leurs intérêts sont différents de ceux des citoyennes et citoyens, car leur collaboration au sein d'organisations internationales leur vaudrait

incontestablement un gain de puissance. Ils obtiendraient des postes enviables, de bons revenus, la possibilité d'effectuer des voyages intéressants et de nombreuses invitations à des conférences. Mais le simple citoyen perdrait simultanément du pouvoir, car la politique étrangère, telle qu'elle est pratiquée au sein des organisations multinationales, n'est jamais l'affaire des citoyens, mais elle n'est réservée qu'aux politiciens à plein temps et aux hauts fonctionnaires. C'est pourquoi les politiciens souhaitent adhérer à l'UE, à l'ONU et à l'OTAN. Les citoyens n'auront qu'à payer toujours davantage, tout en ayant de moins en moins à dire!

Les exemples à citer foisonnent: l'ancien Conseiller fédéral Ogi ne touche des Nations Unies qu'un dollar symbolique par an pour son petit poste auprès de l'ONU, qui est certes très intéressant sur le plan touristique, mais par ailleurs totalement insignifiant. Les citoyens suisses paient les coûts effectifs. L'envie des parlementaires de voyager sur le dos des contribuables ne connaît quasi-

ment pas de limites; dans la Commission de politique extérieure du Conseil national, l'ambiance n'est jamais aussi bonne que quand il s'agit de fixer la destination du prochain voyage. La Commission de gestion ne veut pas être en reste et va prochainement rendre visite aux ambassades suisses à Paris, Moscou, Dakar et Delhi. Le civisme tant prôné fut aussi le grand absent lorsque le Parlement s'est octroyé en octobre 2000, une année à peine après son élection, une augmentation de pas moins d'un tiers de ses indemnités de séance. Les députés du peuple ont d'ailleurs d'ores et déjà chargé une instance de remédier à leurs prétendues terribles difficultés financières et personnelles. Il ne s'agit pas de cas isolés, mais d'un phénomène observé également par les milieux scientifiques. Après le dépouillement d'un sondage précis, le professeur en économie Reiner Eichenberger écrit que les politiciens ne sont certes pas méchants, mais qu'ils recherchent *«des valeurs profanes, telles que l'impact personnel, le prestige, une vie agréable et sans conflit, une sécurité sociale élevée,*

de beaux bureaux, mais aussi et surtout des revenus élevés (conformes à leur statut)».

Les citoyens ne peuvent guère influencer les décisions qui sont prises à New York; ils ne peuvent que prendre connaissance de ces décisions en opinant de la tête. Nos aïeux ont dû livrer de difficiles batailles pour acquérir peu à peu leurs droits politiques. Ils ne cherchaient pas une vie sans soucis, ni qu'une certaine catégorie professionnelle les décharge du poids de la responsabilité politique. Résistons à la nouvelle féodalisation fatale des milieux politiques car, comme par le passé, elle signifierait qu'une minorité règne sur la majorité!

Réponse du Conseil fédéral du 22.8.2001 à l'intervention parlementaire de Christophel Brändli au sujet de «la neutralité en cas d'adhésion à l'ONU».

Bär, Matthias: Ein Volksbegehren, warm empfohlen. Dans: «Die Weltwoche» No. 4, 27.1.2000.

Bossuyt, Marc: The Adverse Consequences of Economics Sanctions on the Enjoyment of Human Rights, 21.6.2000.

Message [du Conseil fédéral] sur l'initiative populaire «Pour l'adhésion de la Suisse à l'organisation des Nations Unies (ONU)», 4.12.2000.

Charte des Nations Unies, San Francisco, 26.6.1945.

Däniken, Franz von: Déclaration dans l'émission «Standpunkte» (Format NZZ), SF DRS 2, 13.2.2000.

La Suisse et l'ONU. Une information du Département des affaires étrangères DFAE, Mars 2001.

Factsheets du DFAE sur l'ONU, Mars/Avril 1999.

Eichenberger, Rainer: Mit direkter Demokratie zu besserer Wirtschafts- und Finanzpolitik. Theorie und

Empirie. Dans: Adäquate Institutionen: Voraussetzung für «gute» und bürgernahe Politik?, Berlin 1999.

Glucksmann, André: Viel Geld, wenig Hirn. Die UNO ist auf dem Rückzug. Dans: «Die Zeit», 19.11.1999.

Fisch, Jörg: Kein vorauseilender Gehorsam. Dans: «Die Weltwoche» No. 11, 12.3.1998.

Riklin, Alois; Haug, Hans; Probst, Raymond: Neues Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik, Berne 1992.

Schweiz-ONU: Un partenariat qui a fait ses preuves depuis plus de 50 ans. Conférence des médias du groupe d'information Suisse-ONU, 28.6.2001.

Schlüter, Ulrich: Neutralität 2000. Gedanken über Krieg, ziellosen Interventionismus und Frieden an der Jahrtausendwende, Flaach 2000.

Wartburg, Wolfgang von: Gedanken zur Frage des Beitritts der Schweiz zur UNO, Mskr., o. J. [1986].

Wartburg, Wolfgang von: Die Neutralität der Schweiz und ihre Zukunft. Avant-propos de Georges-André Chevallaz, Schaffhouse 1992.

Pour la Suisse, adhérer à l'ONU signifierait:

- Sacrifier la neutralité suisse.
- Etre entraînée dans des conflits internationaux et servir le cas échéant de cible à des attaques terroristes, armes de destruction massive, etc. (cf. USA).
- Perte de liberté pour les citoyennes et citoyens.
- Gain de pouvoir pour le gouvernement, les politiciens, diplomates et hauts fonctionnaires. Le peuple serait mis sous tutelle internationale.
- Feu vert aux appétits d'internationalisation et de gaspillage d'argent des politiciens, diplomates et hauts fonctionnaires.
- L'adhésion à l'ONU n'est qu'un objectif intermédiaire, le but final étant l'adhésion à l'UE et à l'OTAN.

Les citoyens suisses auraient de moins en moins à dire et seraient appelés à payer de plus en plus.

**Donc: non à une
adhésion à l'ONU!**

l'ASIN sur Internet
<http://www.asin.ch>

**Vous aussi, faites de la liberté de la Suisse votre cheval de bataille:
Devenez membre de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)**

Membre (couple), donateur, sympathisant

Cotisations annuelles: membre: fr. 35.- (couple: fr. 50.-), donateur: fr. 100.-, sympathisant: à bien plaisir

Envoyez-moi votre documentation

Nom/Prénom

Adresse

NPA/Lieu

Date/Signature

Recruté par

Envoyer à: ASIN, Case postale 218, 3000 Berne 16

Tél. 031 356 27 27, Fax 031 356 27 28

Internet: <http://www.asin.ch> E-Mail: asin@asin.ch